

DÉBAT PUBLIC sur le projet de CENTRE DE STOCKAGE RÉVERSIBLE PROFOND DE DÉCHETS RADIOACTIFS EN MEUSE/HAUTE-MARNE (Cigéo)



*avec interruption au mois d'août

// Décembre 2013 • N°124

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

Patricia ANDRIOT

Habitante de Haute-Marne, vice présidente du Conseil régional de Champagne-Ardenne, membre à ce titre du CLIS de Bure, et membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale du GIP 52.

Membre d'EELV

CIGÉO : DES ENGAGEMENTS SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES NON TENUS

Cigéo, phase industrielle du projet d'enfouissement des déchets hautement radio actifs et à vie longue, est un pari : le pari sur la confiance en la géologie plutôt qu'en l'homme, et ce sur des millions d'années, ce qui pour tout humaniste scientifique – qui croit en l'homme et en la science – est une aberration.

Pour faire accepter un tel projet, nombre d'engagements scientifiques, économiques et démocratiques ont été pris. En tant qu'habitante, comme en tant qu'élue non spécialiste du sujet, ma responsabilité concernant l'acceptabilité du projet est de vérifier, à ce stade le respect de ces multiples engagements. Or force est de constater, que dans tous les domaines : technique, scientifique, démocratique, économique, on est loin du compte.

Ecologiste dogmatique ? Sans doute pas, puisque je constate que scientifiques internationaux, acteurs économiques, et élus de tous bords politiques doutent de plus en plus de la faisabilité et de la pertinence du projet. Ce cahier d'acteur vise à montrer comment ces doutes convergents des différents acteurs de la société ne peuvent nous permettre de valider un tel projet en l'état et dans le calendrier imparti.

Volet scientifique et technique du projet : des scientifiques internationaux qui doutent de plus en plus face aux réponses apportées qui laissent dans l'expectative

L'installation d'un laboratoire en Meuse / Haute-Marne a pour vocation de permettre à l'Andra, Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs, de répondre à un certain nombre de questions afin de garantir que le mode de stockage privilégié par le législateur, contre les conclusions du débat public de 2005, à savoir l'enfouissement en

contact //

Adresse 8 rue auvigny

52190 Esnoms au val

Tél. 06 47 04 69 64

Email patricia.andriot@gmail.com

couche profonde, peut se faire dans des conditions de sécurité optimale.

En tant que membre du CLIS de BURE, je constate, qu'à ce jour, les réponses apportées par l'Andra dans le pré-dossier de prise en considération, et leurs analyses par des instances compétentes : CNE, IRSN, ASN mettent en évidence de manière récurrente des incertitudes, des questions sans réponses, des ambiguïtés et des omissions difficiles à interpréter : risque d'incendie, d'explosion, de criticité, gestion du dégagement de l'hydrogène, gestion des transports, clarification de la nature des déchets et de leur quantité, sont des points notoirement sous étudiés à ce stade ; l'Andra elle même reconnaît que des études restent à mener sur ces sujets.

La question de la réversibilité-récupérabilité, qui est au centre de la loi repose sur une ambiguïté forte au moment de la définition de la loi de 2006.

Cette loi visait ainsi à donner des garanties dont on se rend compte à ce stade, qu'elles ne sont pas tenables et qu'on ajoute du coup la notion de réversibilité-récupérabilité pour rendre acceptable la solution de l'enfouissement.

Sur le plan technique et scientifique, trop de questions et d'incertitudes demeurent pour valider en l'état, un tel projet : le premier engagement du législateur et des scientifiques n'est donc pas tenu. Autant de failles dans le dossier actuel, qui imposent qu'il n'y ait pas de précipitation en la matière.

Interrogation d'écologiste dogmatique de mauvaise foi, vous me direz ? Sans doute pas, si j'en crois les contributions de scientifiques reconnus par la communauté internationale, notamment dans le cadre du débat public actuel. (scientifiques de global chance notamment mais aussi des scientifiques du GSIEN comme M.Sené).

Volet économique du projet : des acteurs concernés qui doutent de plus en plus

Au delà de la question des garanties techniques et scientifiques pour la sécurité des populations, qui est la motivation principale devant déterminer sa faisabilité, l'argument, discutable, de chance économique pour le territoire est un argument massivement utilisé depuis le début pour rendre le projet acceptable par les populations locales.

Emplois directs et indirects annoncés, accompagnement économique massif, vitrine d'un territoire scientifique de renommée internationale... Qu'en est-il aujourd'hui?

Des milliers d'emplois promis, les études les plus optimistes avancent péniblement quelques centaines d'emplois créés ce jour (335 emplois directs et 370 emplois induits mentionnés dans le document de schéma interdépartemental de développement du territoire), sans que cela n'ait endigué l'hémorragie démographique qui touche la Haute-Marne.

D'un accompagnement économique qui a déjà vu se déverser plus de 250 millions d'euros sur le département Haut-Marnais, j'observe surtout en tant que membre du GIP, la distribution de

nombres d'aides économiques sur des projets peu structurants et qui ne profitent pas à l'ensemble du territoire; je constate aussi que les entreprises ont d'abord dû investir, avancer en trésorerie pour se mettre en position de pouvoir répondre à des appels d'offre et qui commencent à s'inquiéter de retombées qui n'arrivent pas.

D'une promesse de lisibilité scientifique internationale pour le territoire, attendue d'un laboratoire à la pointe de la recherche, et dont on devrait ressentir les effets maintenant, je constate que rien ne se passe vraiment. Alors même que la question de la dégradation de l'image du territoire y compris pour ses filières économiques les plus porteuses (champagne, eaux minérales, tourisme vert, produits de l'agriculture du terroir) commence à se poser et que la question de l'ampleur du bouleversement du territoire attendue est reconnue.

Interrogation d'écologiste dogmatique de mauvaise foi, vous me direz ?

Sans doute pas, quand je lis et entends que les acteurs économiques (Medef, CCI, Chambre d'agriculture), tant dans les cahiers d'acteurs que

dans leur témoignages lors du débat organisé par le conseil régional, le 07 octobre dernier, se posent les mêmes questions que nous.

J'observe aussi que de plus en plus d'élus pourtant très favorables à l'implantation du laboratoire doutent aussi. A ce titre, la lettre du 25 novembre dernier, du Président du Conseil Général, sénateur, M. Namy proposant une motion à l'ensemble des maires de son territoire est très emblématique de ces doutes. (motion adoptée à 29 voix pour et un contre). Je lis par exemple « le projet Cigéo est l'un des dossiers les plus importants du 21ème siècle, et j'ai le sentiment (...) qu'il n'est pas toujours appréhendé à la hauteur des enjeux. » ou encore « sur le plan économique, les collectivités manquent d'informations pour travailler sur toutes les opportunités issues de la perspective de la réalisation de Cigéo . Les promesses faites au CG lors de l'acceptation du laboratoire d'études de l'Andra ne sont pas tenues. (...) Cet attentisme ne peut qu'amplifier la défiance des acteurs locaux face à un tel projet qui bouleverserait durablement le cadre de vie et l'environnement d'un vaste territoire. Ce projet exige des réponses concrètes sur l'ensemble des questions primordiales liées à la sureté, préalable incontournable à toute implantation. »

Enfin la récente attribution de l'appel d'offre en DSP (délégation de service public) pour la gérance de Cigéo à SNC Lavalin, multinationale privée, bien connue en Champagne Ardenne, puisqu'elle avait la DSP de l'aéroport Paris-Vatry dont elle vient de se retirer après un échec patent quand à sa capacité de tenir le développement annoncé de cet aéroport. Le choix de confier à un groupe privé la gestion d'un tel équipement inquiète pour le moins l'élue que je suis, et encore plus quand je vois qu'elle est confiée à un groupe qui n'a pas su faire ses preuves sur un projet, tout aussi discutable, mais autrement plus simple à gérer.

<u>Processus démocratique ? Des décisions à marche forcée : un laboratoire sans alternative n'est pas un laboratoire ...</u>

Habitante du territoire, on ne peut que se souvenir de la présentation du projet dans les années 2000 : un simple laboratoire, pas question de déchets sur notre territoire... Arguments portés par les mêmes élus qui, aujourd'hui, se mobilisent pour un passage en phase industrielle le plus discrètement possible.

La CRIIRAD a dénoncé en son temps « une décision précipitée, prématurée, qui fait fi des interrogations scientifiques que même les rapports officiels signalent. » Toujours pour l'élue que je suis, force est de constater, que rien ne rassure sur ce point.

Les engagements pris dans les lois antérieures sur l'exploration simultanée de plusieurs alternatives en matière de gestion des déchets qui n'ont pas été tenues (La loi de 1991 imposait la création d'au moins deux laboratoires avant toutes décision après l'échec de la mission granit) et les biais méthodologiques constatés à plusieurs

reprises dans les travaux connexes à la mission scientifiques de l'Andra confortent mes doutes. Dans le schéma d'accompagnement, la question de la dégradation de l'image du territoire n'est pas étudiée ni mise en balance; lors de la dernière réunion organisée par le CLIS de BURE, on apprend que le potentiel de géothermie du sous-sol de BURE serait sous estimé... Bref, tout cela donne le sentiment que nous n'avons mis la lumière que sur ce qu'on voulait voir.

Enfin, comment expliquer que la Région, collectivité qui a des compétences de par la loi en matière de développement économique, en matière de formation professionnelle, et de transport ferroviaire, ne soit sur aucun de ces points associée aux prises de décisions en cours, et encore moins aux retombées financières engrangées par les territoires ?

Cigéo, un projet à marche forcée pour gérer des déchets qui sont le talon d'Achille de la filière nucléaire ?

Les conditions de vote de la loi de 2006 (projet de loi déposé avec déclaration d'urgence, faiblesse du nombre de parlementaires lors du vote), l'émergence croissante de voix dissonantes dans la communauté scientifique, l'ambiguïté assumée de la notion de réversibilité, l'incompatibilité du calendrier proposé avec le calendrier politique qui déterminera l'évolution de la filière nucléaire et qui conditionne fortement la nature et la quantité des déchets qui seront à stocker, sont autant d'éléments qui mettent en évidence un processus de décision à marche forcée, non respectueux du principe de précaution et qui rend le calendrier totalement inacceptable.

Le sujet qui expose les générations sur des milliers voir des millions d'années ne peut souffrir d'aucune précipitation que rien n'impose, si ce n'est la pression du lobby nucléaire ; pression accrue dans une période ou pour la première fois de son histoire, le doute gagne enfin sur la pertinence de cette énergie...

Le passage du laboratoire à la phase industrielle n'est pas anodin ; les conditions d'exploitation,

l'accumulation de déchets aussi dangereux, en grande quantité, ne peut se satisfaire d'aléas scientifiques ou techniques de l'ampleur de ceux qu'on vient d'inventorier dans ce cahier d'acteur.

Ecologiste et membre du Cedra (Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs) de longue date, le projet m'est apparu d'emblée comme fou. Aujourd'hui, en tant qu'élue qui a l'occasion de vivre les processus de prises de décisions, et a accès aux dossiers, je me rends à cette évidence, à cette certitude : le projet Cigéo est aussi FLOU que FOU!

Revoyons le calendrier, reprenons les choses dans le bon ordre en laissant à l'Andra le temps de répondre correctement aux questions qui restent sans réponse; profitons de ce temps pour mener une étude complémentaire sur les alternatives au stockage en couche géologique profonde et commençons surtout par sécuriser les centres de stockage provisoires.

Bure est une impasse, il est urgent de changer la loi.